



andhar

19, rue de Beaurepaire
39140 Villevieux
Tél. 03 84 85 19 77
E-mail : contact@andhar.fr



www.andhar.fr



Fédérer les compétences
pour **Agir ensemble**



andhar

Association Nationale de Drainage
et d'Hydraulique Agricole Responsable



www.andhar.fr

Qu'est-ce que l' ANDHAR



Face à l'évolution de nos métiers et de la réglementation, l'ANDHAR a pour objet d'accompagner ses adhérents dans leurs projets en leur apportant l'assistance nécessaire.

L'ANDHAR a pour mission de promouvoir un savoir-faire respectueux de l'environnement : de la conception à la réalisation des travaux pour les aménagements hydrauliques en zone rurale (drainage, entretien des fossés et cours d'eau, étangs, plans d'eau...).

L'ANDHAR a pour préoccupation de porter le message de l'utilité de ces aménagements au sein des instances nationales et communautaires pour qu'ils soient reconnus dans toute leur utilité agronomique et environnementale.

Quels sont les domaines d'actions de l'ANDHAR



- Centraliser les informations relatives au drainage et à l'hydraulique agricole en France.
- Informer, diffuser, expliquer et sensibiliser.
Se positionner comme partenaire de l'administration et des acteurs essentiels des territoires en étant : force de proposition concernant les projets de texte, membre de groupes de travail sur le thème de l'hydraulique agricole, à l'écoute des élus communautaires, nationaux et locaux.
- Servir de plate-forme d'échange entre les professionnels, proposer des formations à leur attention et de toutes personnes intéressées.
- Accompagner à la réalisation de dossiers administratifs et Loi sur l'eau.
- Participer et intervenir lors des salons, manifestations ou colloques spécialisés.

À qui s'adresse l' ANDHAR



Aux entreprises de drainage et d'hydraulique, aux agriculteurs.

Aux bureaux d'études, aux communes et tout organisme institutionnel soucieux de concilier développement rural et respect de la réglementation.

À toutes personnes désireuses de conseils et d'informations en matière d'hydraulique agricole responsable.

Pourquoi et comment adhérer à l' ANDHAR



ADHÉRER À L' ANDHAR PERMET DE BÉNÉFICIER :

D'aide et conseil liés aux problématiques des métiers de l'eau.

D'un accompagnement lors de la réalisation de dossiers administratifs et Loi sur l'eau.

D'une veille réglementaire en matière de travaux hydrauliques.

POUR DEVENIR ADHÉRENT :

Merci de contacter Monsieur Noël Chalumeau aux coordonnées suivantes :



andhar

19, rue de Beaurepaire • 39140 Villevieux
Tél. 03 84 85 19 77

E-mail : contact@andhar.fr • www.andhar.fr

